

Discours du Chef de l'Etat en réponse aux vœux du Corps Diplomatique

Yaoundé, le 03 janvier 2013

- Monsieur le Doyen du Corps Diplomatique,
- Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Hauts Commissaires,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,

Si l'on jette un regard rétrospectif sur les événements de l'année qui vient de s'écouler, deux constatations s'imposent à l'esprit :

- D'une part, la crise qui a bouleversé l'économie et la finance mondiales à partir de 2007/2008, continue de faire sentir ses effets,
- D'autre part, la communauté internationale s'est montrée quasi impuissante devant des problèmes en attente de règlement depuis des décennies et aussi face à de nouvelles crises qui mettent aux prises des Etats entre eux ou des factions au sein d'un même Etat.

Comment a-t-on pu en arriver là ?

- I. Certes, la crise économique financière n'a plus le caractère aigu des dernières années. Les marchés ont retrouvé un calme relatif, ce qui n'exclut pas des poussées de fièvre épisodiques. La mobilisation des gouvernements n'y est pas étrangère. Mais il n'en reste pas moins que l'économie mondiale tourne au ralenti.

Ce ralentissement s'est manifesté de façon différente suivant les catégories d'Etats.

Les pays industrialisés ont été touchés plus violemment que les autres au point que certains ont frôlé la faillite. Dans tous les cas, il a été nécessaire de freiner l'alourdissement de la dette, de lutter contre les déficits publics, d'enrayer la chute de la croissance et de faire barrage à la montée du chômage. Certains ont opté pour une relance vigoureuse, d'autres pour une politique de rigueur. Le vieux débat entre pro et

antikeynesiens a ressurgi. Les résultats ont été variables : une légère croissance pour les uns, une quasi stagnation pour les autres. Mais l'effondrement général a été évité.

Les pays émergents ont mieux résisté. Pendant un certain temps, ils ont poursuivi leur progression avec des taux de croissance enviables. Puis, une décélération s'est produite en raison du ralentissement de l'économie de leurs partenaires commerciaux. Ils ont dû stimuler leur consommation interne pour maintenir la capacité de production de leur appareil industriel.

Quant aux pays en développement, ils ont été moins affectés en raison de leur moindre implication dans l'économie mondiale. Ils ont dû néanmoins différer certains investissements, la crise ayant rendu hésitants les bailleurs de fonds extérieurs. Mais dans l'attente d'un redémarrage de l'économie mondiale, les investisseurs se sont assez rapidement positionnés dans les pays riches en matières premières.

Voilà, à peu près, me semble-t-il, où nous en sommes aujourd'hui. La communauté internationale a sans doute échappé au pire, c'est-à-dire à un retour généralisé au protectionnisme qui aurait probablement provoqué une récession mondiale, comme on l'a vu dans le passé. Est-ce à dire que nous allons revenir à bref délai à la situation d'avant la crise où le progrès économique paraissait sans limite ? Rien n'est moins sûr. A cet égard, les prévisions de croissance du FMI et de la Banque Mondiale restent prudentes. Et ces institutions ont probablement raison.

Car les problèmes qui sont à l'origine de la crise n'ont pas été réglés. La dernière réunion de la CNUCED a Doha s'est récemment penchée sur la question des dérives de la mondialisation. Il a été constaté que si l'on peut créditer celle-ci d'une progression importante des échanges, son objectif principal n'a pas été atteint, à savoir assurer le fonctionnement harmonieux de l'économie et de la finance mondiales, en prenant en compte les intérêts de toutes les parties concernées.

Cet échec relatif a fait apparaître un besoin urgent de régulation qui n'est contesté par personne. Les grandes concertations au G20 ou à l'OMC ont à plusieurs reprises débattu de ce problème et envisagé des solutions de nature à encadrer la mondialisation pour en retenir les aspects positifs et en éliminer les excès. Mais il faut bien dire que, pour le moment, on ne voit pas très bien comment et quand ces bonnes intentions pourraient entrer dans les faits.

C'est la raison pour laquelle la confiance qui est au cœur du progrès économique peine à se reconstruire. Si l'on veut donner une nouvelle chance à la « mondialisation heureuse », il faudra sans aucun doute reprendre le problème à la base et trouver un système assurant un bon équilibre entre une juste rémunération du profit et une solidarité conforme aux objectifs du millénaire.

Sans attendre, le Cameroun a fait le pari de la relance. Je m'en suis expliqué il y a quelques jours avec mes compatriotes. Si, comme je le pense, nous gagnons la bataille de l'énergie, nous serons en meilleure situation pour développer un secteur industriel apte à transformer nos matières premières. Parallèlement, nous jetons les bases d'un réseau moderne d'infrastructures qui améliorera la circulation des personnes et des biens à l'intérieur de notre pays et avec les pays voisins et qui sera aussi un puissant adjuvant pour notre économie. Nous poursuivrons également la mise en œuvre de notre « révolution agricole » pour faire de ce secteur un des piliers de notre développement. Au train où vont les choses, le taux de croissance de 6,1% que nous nous sommes fixé me paraît raisonnable. Si cette prévision se confirme, nous pourrions envisager l'avenir avec confiance et nous approcher plus vite de nos objectifs.

- Monsieur le Doyen,
- Mesdames, Messieurs les Membres du Corps Diplomatique,

II. Incertaine sur le plan économique, la situation internationale se caractérise sur le plan politique par la survivance d'un certain nombre de blocages et l'apparition de conflits ouverts que les efforts méritoires du Secrétaire Général des Nations Unies et l'influence des grandes puissances n'ont réussi ni à résoudre ni à apaiser. Pourtant, en ce qui concerne les principes et la méthode, les choses sont claires. La réunion de haut niveau sur l'état de droit qui s'est tenue à New-York, en marge de la dernière Assemblée Générale de l'ONU et à laquelle le Cameroun a participé, a notamment rappelé le Primat du droit international dans le règlement des différends ainsi que le rôle essentiel de la Cour Internationale de Justice et du Conseil de Sécurité.

La tension qui prévaut au Proche-Orient entre Israël et les Palestiniens est l'exemple même d'une situation bloquée depuis trop longtemps, entrecoupée d'épisodes sanglants, qui a résisté à toutes les tentatives de règlement. Pourtant, il faudra bien qu'un jour les deux protagonistes, dont chacun s'estime dans son droit, trouvent le chemin

de la paix. C'est le devoir de la communauté internationale, et en particulier des grandes puissances, de les y aider. Pour ce faire, ces dernières devront laisser de côté leurs intérêts stratégiques et ne prendre en considération que les mérites du dossier.

La guerre civile qui déchire la Syrie depuis des mois et qui a déjà fait des dizaines de milliers de victimes, a vu les médiations échouer les unes après les autres. Combien de morts faudra-t-il encore pour que la communauté internationale s'en émeuve ? Là aussi, on serait tenté de dire qu'elle pêche par indifférence. A côté de ces combats fratricides, les soubresauts que connaissent les pays du « Printemps arabe » paraissent peu de chose. Pourtant, les peuples concernés continuent de payer cher le passage de régimes autoritaires à la démocratie.

Au sud du Sahara, les exemples ne manquent pas non plus de situations qui se perpétuent en violation du droit international. C'est bien sûr le cas du Mali où une partie du territoire national est indûment occupée par des factions armées. C'est aussi le cas de la RDC, où l'est du pays est périodiquement envahi par des forces soutenues de l'extérieur et qui échappe de ce fait à l'autorité du pouvoir central.

Un autre foyer de tension est apparu au cours des dernières semaines en RCA, l'un de nos plus proches voisins. Face au risque de guerre civile, nous en appelons à l'arrêt des hostilités et à l'ouverture sans délai du dialogue entre le gouvernement de ce pays frère et ami et ses opposants, afin de trouver un compromis acceptable pour les deux parties.

Ces différents exemples – il serait possible d'en citer d'autres – qui montrent que le droit international est impunément violé, soulèvent une question fondamentale :

- l'Organisation des Nations Unies qui est censée faire respecter les dispositions de la Charte, a-t-elle les moyens de sa mission, lorsque ces dispositions sont ouvertement transgressées ?
- Ou ne peut-elle que se limiter à des résolutions ou recommandations, à l'envoi d'observateurs ou des casques bleus, souvent en nombre insuffisant ?

Je n'ignore pas que les problèmes que j'ai évoqués ont été débattus au sein du Conseil de Sécurité où le désaccord entre les membres permanents n'a pas permis d'envisager d'action décisive.

Cette impuissance devant les situations de crise aigüe nuit gravement à l'image des Nations Unies. Elle ne pourra que rendre plus pressantes les demandes d'une réforme du Conseil de Sécurité dans sa composition et dans son fonctionnement.

Si les dispositions de la Charte n'inspirent pas obligatoirement les décisions prises à ce niveau et si la relation des membres permanents avec le droit international se fonde sur l'expression inégale de la puissance, on ne peut que nourrir des inquiétudes sur l'avenir de la démocratie internationale.

Ce n'est pas, croyez le bien, un adversaire des Nations-Unies qui parle. Ancien pupille des Nations-Unies, mon pays sait ce qu'il leur doit. Elles lui ont manifesté leur compréhension il n'y a pas si longtemps lors du règlement du problème de Bakassi. Dans cette affaire, le vrai vainqueur a été le droit international. Et c'est pourquoi je crois qu'elle a valeur d'exemple.

Dans le contexte assez décevant que j'ai décrit précédemment, nous avons continué à observer ou à prendre part à la vie internationale.

C'est ainsi que nous avons participé ou été représentés aux Sommets de la CEEAC à Ndjamena, de la Diaspora africaine à Johannesburg ; à la Conférence de Rio de Janeiro sur le Développement Durable ; aux Sommets de la CEMAC à Brazzaville, de l'Union Africaine à Addis-Abeba, de la Francophonie à Kinshasa, et bien entendu à l'Assemblée Générale des Nations-Unies. Ces différentes réunions ont été pour nous l'occasion de nous entretenir avec les dirigeants des pays avec lesquels nous avons des relations de coopération et d'amitié.

Nous avons également reçu à Yaoundé des envoyés spéciaux de gouvernements étrangers désireux de nouer avec le Cameroun des rapports de partenariat ; mais aussi des représentants de grands groupes prêts à investir dans certains secteurs de notre économie. Avec plusieurs de ces visiteurs, nous avons pu signer des accords et envisager de lancer des projets communs.

Ainsi, je crois pouvoir dire que la diplomatie camerounaise n'a pas cessé d'être aux avant-postes pour faire connaître nos positions et défendre nos intérêts.

Je saisis cette occasion pour remercier nos partenaires extérieurs, Etats, organisations internationales, groupes privés, qui se sont manifestés pour participer à nos grands chantiers de développement.

- Monsieur le Doyen,
- Mesdames, Messieurs les Membres du Corps Diplomatique,

J'ai parlé tout à l'heure d'un monde incertain, car je crois qu'il l'est vraiment. Mais en terminant, je voudrais nuancer un peu mon propos :

Je pense aussi que l'idée de progrès est inhérente à la nature humaine. L'Histoire nous montre en effet que l'humanité a vu alterner périodes sombres et périodes de « Lumières ». Incontestablement, la crise de la fin des années 2000, que l'on a pu comparer à celle des années 30, comptera parmi les premières. Mais, l'Histoire nous enseigne aussi que les affaires humaines ont ceci de particulier qu'elles génèrent souvent leur propre « renaissance ».

Cette vision, peut-être, idéaliste – utopique diraient certains – me paraît solidement fondée. C'est pourquoi je persiste à croire que, moyennant un sursaut de raison et ... d'humanité, les dirigeants de la planète sauront, tôt ou tard, retrouver le chemin de l'espoir et du progrès.

- Mesdames, Messieurs les Membres du Corps Diplomatique,

Le moment est maintenant venu pour moi de remercier vivement votre Doyen pour les vœux aimables qu'il m'a adressés en votre nom et pour ses encouragements auxquels je suis sensible.

A mon tour, je vous serais obligé de transmettre ceux que je forme à l'endroit des hautes autorités que vous représentez.

A vous-mêmes, à vos familles et à vos proches, j'adresse mes souhaits les plus sincères de bonheur, de santé et de succès.

Je vous remercie de votre aimable attention.